



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 septembre 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle KOENDERS et M. LAMBOROT

## *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nelly METGE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Françoise EHRE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMENT
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT	M. Christian PARIS
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA	

## *Membres absents :*

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Patrick CHAPUIS	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Lucien BRENOT	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Rémi DELATTE	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Nelly METGE
	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Nicolas BOURNY pouvoir à M. Jean-Philippe SCHMITT
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE.

## **OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Aménagement de voie d'accès au site ex IFF Boulevard Eiffel à Longvic-Avenant n°1 au marché**

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'intérêt communautaire de Longvic, le Grand Dijon a en charge l'aménagement des voiries parmi lesquelles la voie d'accès à IFF située Boulevard Eiffel.

Les travaux réalisés par l'Entreprise EUROVIA BOURGOGNE à travers un marché d'un montant de 347 973,27 € H.T. nécessitent d'être complétés ou modifiés en matière de corps de chaussée et de réseaux d'eaux pluviales.

L'application des nouveaux prix pour ces prestations fait apparaître une plus-value de 56 042,00 € H.T..

En contre-partie, il n'y pas lieu de faire exécuter certains travaux prévus au marché, ce qui engendre une moins-value de 39 308,85 € H.T..

En conséquence, il est nécessaire de passer avec l'entreprise EUROVIA un avenant d'un montant de 16 733,15 € H.T.. pour porter le marché de 347 973,27 € H.T. à 364 706,42 € H.T..

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché « Aménagement de la voie d'accès à l'entreprise IFF boulevard Eiffel à Longvic » passé avec l'entreprise EUROVIA BOURGOGNE.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

29 SEP. 2008



Publié le 26 SEP. 2008  
Déposé en Préfecture le

VU pour être annexé à délibération 27

du Conseil du : 25 SEP. 2008

DIJON, le : 26 SEP. 2008

**LE PRÉSIDENT,**

Pour le Président,  
le vice-Président,



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le : 28 juillet 2008

29 SEP. 2008



**AMENAGEMENT DE LA VOIE D'ACCES A L'ENTREPRISE IFF  
BOULEVARD EIFFEL A LONGVIC,**

MAITRE D'OUVRAGE  
LE GRAND DIJON  
COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

MAITRE D'OEUVRE  
BUREAU D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'URBANISME  
- BAFU -

**AVENANT 1**

MAITRE D'OUVRAGE : GRAND DIJON – 40 avenue du Drapeau – 21000 DIJON

TITULAIRE DU MARCHÉ : EUROVIA BOURGOGNE – 7 rue Colbert – BP 33 - 21601 LONGVIC

MARCHÉ NOTIFIÉ LE : 19 janvier 2007

OBJET : Aménagement de la voie d'accès à l'entreprise IFF boulevard Eiffel à Longvic

**MONTANT INITIAL**

HT :	347 973,27 € HT
TVA à 19,6% :	68 202,76 € HT
	<hr/>
Soit TTC :	416 176,03 € TTC

**AVENANT 1**

HT	16 733,15 € HT
TVA 19,6 %	3 279,70 €
	<hr/>
	20 012,85 € TTC

**Montant du marché modifié compte tenu de l'avenant n°1:**

Marché :	347 973,27 € HT
Avenant n° 1 :	16 733,15 € HT
	<hr/>
	364 706,42 € HT
TVA à 19,6% :	71 482,46 €
	<hr/>
Soit :	436 188,88 € TTC

Soit environ 4,81 % d'augmentation du montant du marché initial.

**Article 1 – Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les modifications ou compléments de prestations apportées au contenu de certains travaux.  
Ces modifications indissociables des prescriptions du marché concernent, la réfection de la chaussée existante et du réseau d'eaux pluviales.

**Article 2**

Le marché dont la désignation est mentionnée en page 1, est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

**Article 3**

Le montant figurant à l'article B de l'acte d'engagement de 347 973,27 € HT, est augmenté de 16 733,15 € HT portant le nouveau montant à : 364 706,42 € HT.

**Article 4**

Le délai initial d'exécution des travaux de 70 jours figurant à l'article B de l'acte d'engagement reste inchangé.

### Article 5

Le bordereau des prix unitaires découlant de l'augmentation de la masse des travaux est complété par les prix indiqués dans le tableau ci-dessous.

Ces prix unitaires sont fermes et définitifs, non actualisables et non révisables.

PRIX	NOMENCLATURE DES TRAVAUX	U	PU HT
PN1	Déplacement et régalage de matériaux issus de terrassements, déplacement de terre végétale et régalage sur matériaux ci-dessus ou création d'un merlon.	M3	2,30
PN2	Chargement et évacuation en décharge de matériaux inertes.	M3	7,52
PN3	Campagne de déflexion et identification des matériaux	U	1200,00
PN4	Traitement de la chaussée en place comprenant sur 40 cm d'épaisseur : - Fourniture et mise en œuvre 1% de chaux vive - Fourniture et mise en œuvre 5% liant routier type ROC FA - Réglage, compactage.	M2	10,80
PN5	Plus value d'enrobés pour couche de roulement 6cm.	T	66,17
PN6	Dépose de voie SNCF et reprofilage voie	F	1 200,00
PN7	Candélabre	U	700,00

### Article 6

Le détail estimatif est complété par les prix mentionnés ci-dessous.

#### Travaux en plus-value sur bordereaux de prix unitaires

PRIX	NOMENCLATURE DES TRAVAUX	U	QTE	PU HT	TOTAL HT
2154	Imprégnation	M2	2150	1,47	3 160,50
2507b	BB 0/6 calcaire	T	5	118,20	591,00
3004a	Lit de pose et enrobage	M3	25	20,00	500,00
3105d	Tuyaux PVC D200	M	25	36,15	903,75
3204b	Grilles avaloirs	U	5	480,00	2 400,00
3211b	Création de puits absorbants	U	4	1 000,00	4 000,00
5207a	Fourreaux de protection DE 63mm	M	34	7,85	266,90
PN1	Déplacement et régalage de matériaux issus de terrassements, déplacement de terre végétale et régalage sur matériaux ci-dessus ou création d'un merlon.	M3	2 800	2,30	6 440,00
PN2	Chargement et évacuation en décharge de matériaux inertes.	M3	600	7,52	4 512,00
PN3	Campagne de déflexion et identification des matériaux	U	1	1200,00	1200,00
PN4	Traitement de la chaussée en place comprenant sur 40 cm d'épaisseur : - Fourniture et mise en œuvre 1% de chaux vive - Fourniture et mise en œuvre 5% liant routier type ROC FA - Réglage, compactage.	M2	2 150	10,80	23 220,00
PN5	Plus value d'enrobés pour couche de roulement 6cm.	T	105	66,17	6 947,85
PN6	Dépose de voie SNCF et reprofilage voie	F	1	1 200,00	1 200,00
PN7	Candélabre	U	1	700,00	700,00
				TOTAL	56 042,00

**Travaux en moins-value sur bordereaux de prix unitaires :**

PRIX	NOMENCLATURE DES TRAVAUX	U	QTE	PU HT	TOTAL HT
2201b	Couche d'accrochage	M2	1 050	0,32	336,00
2202g	BBSG	T	153	66,70	10 205,10
3001a	Déblais	M3	50	36,15	1 807,50
3006c	Matériaux d'apport	M3	81	18,00	1 458,00
3105c	Tuyaux PVC D160	M	222	33,05	7 337,10
3300	Réfection chaussée suite travaux assainissement	M2	57	14,10	803,70
3401	Test d'étanchéité	F	1	1 500,00	1 500,00
4202	Poteau d'incendie	U	1	2 470,00	2 470,00
5201	Déblais	M3	143	30,00	4 290,00
5203	Lit de pose	M3	45	20,00	900,00
5205c	Matériaux d'apport	M3	93	18,00	1 674,00
5206b	Grillage avertisseur	M	334	0,50	167,00
5207c	Fourreau de protection	M	496	10,45	5 183,20
5350	Réfection chaussée entrée charretières suite travaux électrique	M2	85	13,85	1 177,25
				TOTAL	39 308,85

<b>TOTAL AVENANT HT</b>	<b>16 733,15</b>
<b>TVA 19,6 %</b>	<b>3 279,70</b>
<b>TOTAL AVENANT TTC</b>	<b>20 012,85</b>

**Article 7**

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

**Article 8**

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour des faits antérieurs à l'avenant.

Fait en un seul original

Le titulaire du marché

A            le

L'entité adjudicatrice

A            le